

■ Le Service d'Assistance à la Gestion Energétique S.A.G.E.

Des spécialistes du SIEL accompagnent les collectivités locales dans leurs démarches d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

L'équipe «SAGE» réalise un suivi énergétique de bâtiments communaux et apporte des préconisations en matière de maîtrise de l'énergie.

Une compétence optionnelle au service des collectivités de la Loire

Les communes ou les groupements de communes membres du SIEL peuvent adhérer à la compétence optionnelle «SAGE».

D'une durée de six ans renouvelables, cette compétence permet de bénéficier d'une **analyse et d'un suivi personnalisés des consommations d'énergie des bâtiments publics.**

Cette assistance technique permet aux collectivités d'obtenir un avis et des **conseils neutres et objectifs.**

Avec des charges financières toujours plus conséquentes et dans un contexte de changement climatique, les collectivités peuvent, grâce au SAGE, **réduire leurs dépenses d'énergie.**

Ce suivi personnalisé est assuré par une équipe de techniciens répartis sur le département de la Loire.

L'ensemble des dépenses liées aux études de faisabilités sont prises en charge par le SIEL.



Après le bilan, les préconisations

Suite à l'**analyse des factures d'énergie** de la collectivité, le SIEL peut réaliser ou faire intervenir un bureau d'études pour un **Audit Energétique Global** (AEG) des bâtiments.

Sur demande, le SIEL peut aussi cibler son action sur un seul bâtiment ou un groupe thématique (Ecoles, locaux sportifs...).

Un rapport annuel des consommations d'énergie et des dépenses est ainsi remis à la collectivité avec des **préconisations d'amélioration** :

- réglage des matériels existants
- régulation
- changement de chaudière
- optimisation tarifaire
- énergies renouvelables

L'équipe du SAGE assure l'**accompagnement de la collectivité dans les opérations d'amélioration thermique, de choix d'équipements et de prestataires.**

Le SAGE propose également la **rédaction de cahiers des charges** pour le choix d'énergie, d'un contrat de maintenance ou l'installation d'énergies renouvelables.

En adhérant au SAGE, la collectivité locale peut obtenir les **Diagnostics de Performance Energétique** (DPE) obligatoires pour certains bâtiments.

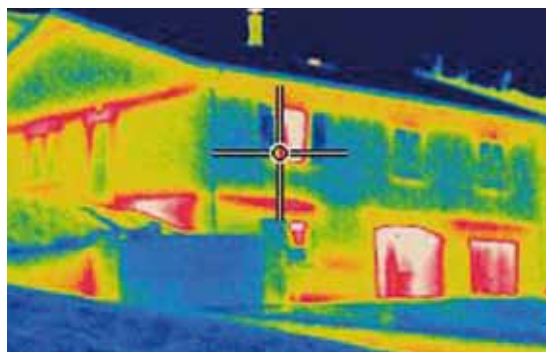
Des spécialistes et des outils mutualisés au service de la performance énergétique

Les techniciens du SAGE sont des spécialistes de la thermique du bâtiment, de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

L'équipe SAGE dispose d'**outils de haute technologie** pour assurer sa mission d'analyse et de conseil :

Caméra thermographique infrarouge
Logiciels de calcul thermique
Enregistreurs de température ambiante
Télémètres laser
Analyseurs de combustion
Armoire de télégestion mobile
Analyseurs de réseaux électriques
Luxmètre
Humidimètre (qualité du bois-énergie)

...



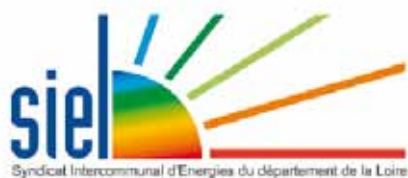
La caméra thermographique permet de situer les ponts thermiques d'un bâtiment (ici en rouge)

Des résultats concrets pour la collectivité

Dans la **rénovation comme dans le neuf**, les conseils apportés par le SAGE permettent de réaliser d'importantes économies d'énergie.

De plus, le SIEL apporte son expertise dans la renégociation de contrats d'énergie ou dans l'analyse des offres de fournisseurs qui sont aussi source d'importantes économies financières.

Le SIEL peut également aider les groupements de communes à bâtir leur **Plan Climat Energie Territorial.**



CONTACT

Service Energies Environnement et Développement Durable

SIEL - 5 Rue Charles de Gaulle
42021 Saint-Etienne Cedex 1

tél. 04 77 43 89 72 - Fax 04 77 43 53 99

e-mail : siel@siel42.fr

www.siel42.fr